

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le jeudi 30 septembre 2021

## Transition écologique des golfs : une convention signée entre la Fédération française de golf et l'Office français de la biodiversité



Mardi 21 septembre, au Golf National, la Fédération française de golf (ffgolf) et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont signé, pour une durée de quatre ans, une convention de partenariat qui s'articule autour de trois axes majeurs : accompagner la transition écologique des golfs, sensibiliser aux questions de gestion de la biodiversité et de la ressource en eau, et faire connaître les atouts des golfs français en matière de protection de la biodiversité.

Cette convention signée entre l'Office français de la biodiversité et la Fédération française de golf s'inscrit dans le cadre des accords qui lient la ffgolf avec les Agences de l'Eau, et avec les ministères chargés des Sports, de la Transition

écologique, et de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis 2019 au travers de l'Accord Cadre « Golf et environnement ».

Elle vient également compléter le partenariat que la ffgolf entretient depuis 2016 avec [l'Unité mixte de Service Patrimoine naturel \(UMS Patrinat\)](#), sous co-tutelle de l'OFB, pour la mise en œuvre de sa politique de connaissance et de préservation de son patrimoine naturel notamment autour du Programme Golf pour la Biodiversité (PGB).

Cette convention répond à une des missions de l'OFB : mobiliser tous les acteurs pour la préservation de la biodiversité et les encourager à adopter les bonnes pratiques. De son côté, la ffgolf entreprend depuis 2004 des actions en faveur de la transition écologique.

Le président de la ffgolf, Pascal Grizot, à la tête de la Fédération depuis décembre 2020, a décidé de faire de la transition écologique l'un des trois piliers de sa mandature :

*« Les interactions entre le jeu de golf et son environnement sont probablement parmi les plus fortes de toutes les disciplines sportives. Golf et environnement sont indissociables. Pas un parcours ne ressemble à un autre car la nature est une composante essentielle de son identité. Elle fait partie de sa tradition, elle a forgé son caractère et écrit son histoire, elle dicte souvent le jeu et procure le plaisir de pratiquer, en plein air, toute l'année, partout dans le monde, le sport individuel le plus recherché de la planète. Nous savons que cette nature, riche et belle, est aussi menacée. Depuis longtemps, nous nous attachons à la préserver et faire des golfs une partie de la solution. Nos espaces golftiques sont et seront, demain toujours plus, des atouts pour la protection de la biodiversité. »*

### Aller plus loin grâce à l'OFB

Le directeur général de l'OFB, Pierre Dubreuil, insiste sur le rôle des sports de nature dans la préservation de la biodiversité :

*« L'OFB accompagne tous les acteurs, privés et publics, vers des pratiques plus respectueuses de la biodiversité. Les sports de nature et leurs fédérations font l'objet de toute notre attention, de par leur impact particulier sur l'environnement et la biodiversité. Ils réunissent des passionnés de plein air, qui doivent être sensibilisés à l'impact de leurs loisirs sur la nature pour mieux les maîtriser. Le golf est ainsi un sport particulier en termes d'impact environnemental : usage de la ressource en eau, utilisation de produits phytosanitaires... »*

*Sa réputation n'est pas toujours excellente en matière d'empreinte environnementale. Mais des solutions existent, des initiatives sont prises et doivent être davantage connues et partagées. Nous nous félicitons des efforts que la ffgolf a entamés et qu'elle souhaite poursuivre. Nous serons là pour l'accompagner avec notre expertise, mais aussi pour mesurer les résultats de cette volonté ».*

*« L'idée est de travailler encore davantage en partenariat et en bonne intelligence avec les institutions contribuant à la transition écologique », éclaire Sylviane Villaudière, Vice-Présidente de la ffgolf chargée de la transition écologique avant d'ajouter : « notre objectif est d'accélérer la protection de la biodiversité sur les golfs en nous appuyant sur l'expertise de l'OFB. »*



Golf National © Office français de la biodiversité

## Que contient la convention ?

La convention permet à la ffgolf et à l'OFB de **partager expériences, outils et connaissances en vue de développer des pratiques d'exploitation des golfs plus vertueuses**, le tout au profit d'une stratégie globale et ambitieuse de préservation et de restauration de la biodiversité et des ressources en eau.

### Elle comprend trois axes :

- ▶ **accompagner la transition écologique des golfs** avec la participation à des recherches et expérimentations innovantes, le partage des bonnes pratiques, des méthodologies et des données scientifiques, et aussi en améliorant la prise en compte de la protection de la biodiversité sur l'ensemble de l'activité des golfs ;
- ▶ **sensibiliser**, non seulement aux questions de biodiversité mais aussi à la gestion raisonnée de la ressource en eau. Cette volonté de sensibilisation concerne aussi bien les exploitants des parcours de golf que les joueurs qui les fréquentent ;
- ▶ **évaluer et faire connaître les atouts des golfs français** quant à la préservation de la biodiversité.

*« Nous devons valoriser au maximum le rôle fondamental des golfs sur ces questions, insiste Pascal Grizot, Président de la ffgolf. Les espaces golftiques ne sont pas seulement des terrains de sport, ce sont des réservoirs de biodiversité. »*

## Comment cela va-t-il se traduire concrètement ?

Conclue pour une durée de quatre ans, cette convention prévoit la réalisation, par la ffgolf, d'un **guide permettant à chaque club de disposer d'un document synthétique de la législation applicable et des obligations des golfs notamment en matière de gestion de l'eau et préservation de la biodiversité**. Guide pour lequel l'OFB apportera son expertise.

La ffgolf contribuera également aux travaux de l'OFB pour la mise en place **d'indicateurs de mesure des pressions sur la biodiversité et de suivi de l'évolution de la biodiversité à l'échelle territoriale**. Elle est déjà pleinement impliquée sur ces sujets.

Ainsi, le 6 septembre, lors du Congrès mondial de la nature à Marseille, la **ffgolf a été reconnue par l'OFB comme un « Partenaire engagé pour la nature »** notamment grâce à son engagement avec le Label Golf pour la Biodiversité et la sensibilisation à ces enjeux des jeunes golfeurs et golfeuses.

La ffgolf souhaite aussi développer la participation des golfs à des événements de sensibilisation du grand public. Par ailleurs, la ffgolf comme les golfs eux-mêmes pourront bénéficier de l'appui de l'OFB pour des **expérimentations** sur plusieurs types de territoires, par exemple pour l'engagement de conversion de flore avec des gazons plus résistants aux maladies et moins consommateurs d'eau. Enfin, la ffgolf et les golfs pourront s'inscrire dans les **programmes de financement** de l'OFB lorsque cela est pertinent. Autant d'outils qui favoriseront l'accélération de la préservation de la biodiversité sur l'ensemble des golfs français.

Établissement public de l'État créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la double tutelle des ministères de la Transition écologique (MTE) et de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). L'Office exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Fondée en 1912 sous l'appellation d'Union des golfs de France, la **Fédération française de golf** est une association de loi 1901 déclarée d'utilité publique le 9 avril 1975 et agréée par le Ministère des sports. Elle recense aujourd'hui plus de 420 000 licenciés. Pour mémoire, elle n'en comptabilisait que 20 000 en 1970, 38 783 en 1980, 181 147 en 1990 et 291 754 en 2000. La progression du Golf est de loin l'une des plus impressionnantes du sport français sur les 30 dernières années.

La ffgolf a adopté un programme fédéral pour la nouvelle mandature (2020-2024) comportant un pilier de transition écologique avec plusieurs axes d'action : préservation de la biodiversité : gestion durable de l'eau et des parcours, formation renforcée des publics, communication et dialogue avec les parties prenantes, et politique d'économie bas-carbone et responsable.

## Contacts presse

### OFB :

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Romane Dondi / 07 63 32 69 89

Emma Vega / 07 63 11 21 51

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

[ofb@rumeurpublique.fr](http://ofb@rumeurpublique.fr)

### ffgolf :

Michaël Akrich - Responsable du département médias

Tél. : 01 41 49 77 24 - Mob. : 06 45 45 56 70

[michael.akrich@ffgolf.org](mailto:michael.akrich@ffgolf.org)